

**Atelier N°3**  
**Propriétaires et syndicats de marais**

**Animateur : Vincent GIBAUD**  
**Scribe: Anthony GUIONNEAU**  
**Participants : 25 personnes**

**1. Retranscription des notes du scribe**

Après une présentation de l'intérêt de ces ateliers et de la démarche à suivre, M. GIBAUD présentait alors les quatre points à aborder.

**Question n°1 :** *Comment comprenez-vous la situation des marais ? Pour votre marais ? Pour l'ensemble des marais atlantiques ?*

➤ *Interlocuteur : M. De Grandmaison*

- Importance de conserver les syndicats de marais qui sont utiles à la gestion des marais.
- Les syndicats de marais ne sont pas toujours bien perçus et il serait peut être bon de dépoussiérer les statuts.
- L'importance des travaux d'entretien, de la restauration et autres à réaliser sur les territoires de syndicats de marais corrélée à un manque d'écoute des personnes administrant ces territoires amène à la conclusion qu'il est nécessaire de s'unir en structures mitoyennes.

Proposition : Organiser des conseils locaux.

➤ *Interlocuteur : Marais de Vendée, Association de sauvegarde...*

- Développement sur les territoires de marais d'un système réglementaire restrictif.
  - Manque de vision globale du territoire entraînant sa sectorisation et engendrant un déséquilibre du milieu naturel.
  - Problème d'émiettement des compétences par toutes les structures du « dessus » (ex : Syndicats mixtes). Sentiment de convoitise.
- ➔ Crainte : Perte de compétences au détriment d'autres structures (structures fédératrices notamment). Un grand flou réside donc quant à la lisibilité des compétences et des champs d'actions de chacun (« Qui fait quoi ?, Qui a le droit à quoi ? »).

➤ *Interlocuteur : Anguille Machecoulaise.*

- Problème d'interdiction certains types de pêche en marais  
Conséquences : Abandon du milieu et fermeture de ce dernier.
- Incohérences entre les actions et les mesures prises pour lutter contre les fléaux de nos marais (ex de la colonisation de la Jussie dans le lac de Grand Lieu).

➤ *Interlocuteur : Association marais des Olonnes et de la Gachère, et syndicat mixte.*

- Gros problème actuellement : Natura 2000 → Sensation de sanctuarisation du milieu.

➤ *Interlocuteur : Michel Lacouture, directeur de l'UNIMA.*

- *Le syndicat de marais a du mal à subsister seul avec les différentes réglementations, et pourtant l'expérience appartient aux gestionnaires locaux.*
- *Nécessité d'avoir une vision globale du territoire et de se concerter. Le rapprochement gestionnaire/scientifique est, par ailleurs, primordial.*

- *Remarque : On ne cite jamais les propriétaires aux réunions Natura 2000.*

### **Grands thèmes :**

- Spécificité et conservation des syndicats mais un dépoussiérage des statuts « vieillots » peut être nécessaire au cas par cas.
- Entités hydrauliques interdépendantes.
- Réglementation : Fausse concertation.
- Manque de vision globale.
- Division des compétences ; Conflits d'intérêts : Individuels/globaux
- Incohérence entre les mesures et les actions qui sont prises sur et autour des zones humides.
- Manque de clarté institutionnelle ; Impression d'imposition.

### **Question n°2:** *Comment évaluer vous l'action engagée jusqu'à présent et quelles conclusions en tirez-vous ?*

#### ➤ *Interlocuteur : M. DELOTTIER, Petit Marais de Blaye.*

- *Baisse des subventions pour les syndicats de marais ; Accroissement pour les Structures Intercommunales. On cherche à regrouper tout le monde dans une structure unique.*

#### ➤ *Interlocuteur : Marais de Grand Lieu.*

- *Sanctuarisation du milieu.*
- *Problème des réglementations non homogènes.*

#### ➤ *Interlocuteur : Gérard TEISSIER.*

- *Actions insuffisantes sur le terrain contre les espèces envahissantes : Fusils, Traitements chimiques,...*
- *Problème de l'évacuation par l'aval, de l'eau.*
- *Découpage des lois prises entre Bruxelles et le syndicat de marais.*
- *→ Manque de transversalité par rapport aux décisions prises.*
- *Mauvaise publicité des syndicats mixtes.*

#### ➤ *Interlocuteur : Michel LACOUTURE, Directeur de l'UNIMA.*

*Reprise rapide de l'historique de l'UNIMA.*

*Création des syndicats intercommunaux purs ; Importance de prendre des décisions globales et d'agir syndicat par syndicat (ex : Belgique).*

### **Grands thèmes :**

Nécessité de conserver son statut de base, de se regrouper en structures.

Tout n'est pas négatif, de nombreuses actions ont été engagées avec succès sur les marais.

### **Résumé des deux premières questions :**

- Imposition « calque » global → local.
- Nécessité de se regrouper.
- Respect de la propriété.
- Conserver la gestion de l'eau.
- Les statuts sont localement à « dépoussiérer ».
- Situations complexes : SAGE, Natura 2000, Syndicats hydrauliques,...
- Problèmes des subventions hydrauliques ? → Beaucoup ne savent pas comment monter des dossiers hydrauliques.
- Crainte de la sanctuarisation du milieu naturel.
- Manque de cohésion et imposition des lois.

**Question n°3 :** Comment anticipez-vous l'évolution de la situation ? Quelle est votre horizon d'action ? Quelles sont les menaces, les atouts, les enjeux ?

► *Interlocuteur : Gérard TEISSIER.*

- *Intentions de sanctuarisation du marais par les personnes ne « vivant » pas le marais, pour leurs vacances.*  
*Crainte de ne plus pouvoir, à terme, exploiter le marais et de Colonisation de « leur » espace par des personnes ne connaissant pas le marais.*
- *Problèmes : odeur de méthane, de soufre, développement de moustiques, et bien sûr la colonisation du milieu par les espèces invasives.*
- *Grosse incertitude :*  
*« Que va faire l'Europe de nos marais ? ». Peu de personnes croit en Natura 2000 notamment.*  
*→ Les unions peuvent parfois être souhaitables.*

► *Interlocuteur : DE GRANDMAISON hubert.*

- *Contradiction aspect économique/gestion écologique.*
- *Importante volonté de s'unir pour lutter contre l'imposition de modes de gestion.*
- *Menace : de moins en moins d'activités économiques.*
- *Volonté de conservation du milieu et nostalgie du marais tel qu'il était connu il y a quelques dizaines d'années.*

**Question n°4 :** Quelles sont vos exigences de qualités ? De quelle qualité s'agit-il ? Quels sont les modes d'actions qu'il vous paraît pertinent de mettre en œuvre ? Quelles sont pour vous les critères d'évaluation des actions à engager ?

- *Besoin de développer les aides individualisées aux propriétaires exploitants qui entretiennent le milieu.*
- *Importance de se fédérer pour revitaliser la base.*
- *Conservation de ces identités territoriales mais regroupement des différentes structures.*
- *Propager et échanger l'information : COMMUNICATION.*

► *Interlocuteur : DE GRANDMAISON hubert.*

- *S'unir et communiquer.*
- *Projet commun et cohérent.*
- *Travailler avec les élus (se « servir », s'appuyer sur les élus).*
- *Respecter la nature.*
- *Problème de conflits d'usages = gros problème de répartition et de localisation précise des limites de compétences de chacun.*

## Synthèse

**Question n°1 :**

- *Difficultés liées à la diversité des structures (=spécificités)  
(Voir le rapport « Bernard »)*
- *Respecter la propriété (dans le sens de l'écosystème) → le sens de la propriété doit évoluer.*
- *Diversité d'organisation des structures.*
- *Protéger la propriété.*
- *« Dépoussiérer » les statuts (certains) selon la spécificité des territoires.*
- *Adaptation des actions à mener selon les territoires.*

**Question n°2 :**

- *Manque d'actions concrètes, de transversalité.*
- *Aller du local au global et non pas l'inverse.*

### **Question n°3 :**

- Enjeu économique : pérennisation des activités.  
→ Evolution vers des conquêtes économiques, environnementales et sociales.

### **Question n°4 :**

- S'unir et communiquer.
- Projets communs et cohérents.
- S'appuyer sur les élus.
- Préserver la fonction de gestion.

## **2. Retranscription des notes du paper board**

- Milieu complexe, riche, fragile façonné par l'homme à forte potentialité d'intérêts collectifs et individuels.
- Conflits d'usages et d'intérêts : gestion de l'eau, réglementation, pérennité de l'élevage et des activités économiques sont menacées.
- Présente un intérêt patrimonial et culturel
- Moyens d'accompagnement insuffisants.
- Rôle d'interface terre/mer : eau douce/eau salée
- Spécificité/conservation Syndicats des Marais (Statuts « viellots »)
- Entités hydrauliques.
- Interdépendantes ?
- Réglementations : fausses concertations.
- Manque de vision globale
- Division des compétences.
- Intérêts individuel/général
- Incohérence des mesures et des actions sur et autour des zones humides.
- Manque de clarté
- Impression de se voir imposé les décisions
- L'expérience des acteurs locaux est primordiale. Elle doit s'exprimer
- Convoitise/Syndicat de marais
- Imposition « calque » global-local
- Prise de conscience progressive
- Manque d'actions concrètes et de volontés.
- Manque de transversalité/décisions
- Pas de droit de décision aux niveaux des syndicats.
- Le bon exemple : le SAGE
- Menace : de moins en moins d'activités économiques.
- Manque de conscience locale
- Enjeux : maintien de l'activité économique.
- Rencontres et organisation des différents niveaux de gestion
- S'unir, communiquer des projets communs et cohérents.

## **3. Retranscription de la synthèse formulée par H.de Grandmaison**

(à partir des notes de Laure Callens)

- dépoussiérer les statuts
- manque de transversalité
- de trop petits syndicats. Il faut développer de plus grosses structures
- pérenniser l'activité
- s'unir et communiquer
- Coopérer avec les collectivités locales
- Adapter nos structures
- Respecter la nature